

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 9 décembre 2022

Nombre de délégués

. en exercice : 27
. présents : 23
. votants : 26

Le **DIX NEUF DECEMBRE**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Culnes, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés : Madame Laure PION
Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Bernard CHENE
procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Excusé : Monsieur Yannick LE ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ROCHETTE

**OBJET : VALIDATION DE LA CANDIDATURE « TARENDAISE-ARLYSÈRE-MAURIENNE »
AU PROGRAMME LEADER 2023-2027**

Le Président rappelle que LEADER est l'approche territoriale du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale », LEADER est un programme financier fondé sur :

- L'élaboration d'une Stratégie Locale de Développement (SLD) spécifique à un territoire rural,
- Un partenariat public-privé en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SLD. LEADER donne aux acteurs privés une place prépondérante vis-à-vis des acteurs publics au niveau décisionnel, au sein d'un « comité de programmation » (COPROG),
- Une approche ascendante : l'élaboration, le choix de priorités et la mise en œuvre de la stratégie sont confiées à un groupe d'action locale (GAL) qui regroupe une diversité d'acteurs du territoire,
- Une approche intégrée et multisectorielle qui doit permettre de créer du lien entre acteurs sur les thématiques économiques, sociales, la transition écologique et énergétique....,
- Un laboratoire d'idées : LEADER doit être un catalyseur d'innovation, de créativité,
- La mise en œuvre de projets de coopération, avec d'autres territoires français ou européens, notamment pour travailler en réseau, faciliter les échanges d'expériences, de savoirs faire et de bonnes pratiques.

La Région Auvergne Rhône-Alpes est l'autorité de gestion du FEADER.

Suite à la publication de l'appel à candidature pour la programmation LEADER 2023-2027, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, le Syndicat de Pays de Maurienne et la Communauté d'agglomération Arlysère ont signé une convention de partenariat pour établir un dossier de candidature LEADER conformément au cahier des charges. Le dépôt de candidature est arrêté au 30 décembre 2022 au plus tard.

Sur la stratégie locale de développement, les attendus de la Région AURA sont :

« A travers une approche intégrée, elle devra viser la transition écologique et énergétique tout en s'articulant autour des trois thématiques suivantes :

1. Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural,
2. Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs,
3. Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales ».

De mai à novembre 2022, un large processus de concertation a été engagé auprès des acteurs publics, privés et de la société civile en lien avec les thématiques susmentionnées via des sessions de travail collectives et individuelles pour conduire à une stratégie locale de développement et un programme d'actions partagés.

Afin de répondre aux critères d'éligibilité de l'autorité de gestion, il est proposé de constituer un GAL à l'échelle des territoires de Tarentaise, Arlysère et Maurienne -T.A.M-

Ce périmètre regroupe 11 EPCI : Communauté d'agglomération Arlysère, Communauté de communes (CC) Vallées d'Aigueblanche, CC Cœur de Tarentaise, CC Versants d'Aime, CC de Haute tarentaise, CC Val Vanoise, CC Porte de Maurienne, CC Canton de la Chambre, CC de Maurienne Arvan, CC Haute-Maurienne Vanoise.

	Superficie km2	Population (INSEE 2017)	Nombre EPCI entiers	Nombre de communes
Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise	1 703	50 849	5	30
Communauté d'agglomération Arlysère	764	60 597	1	39
Syndicat de Pays de Maurienne	1 976	42 946	5	53
Total	4 442	154 392	11	122
	>2000km ²	>200 000 hab	>9 EPCI entiers	

Portage et Partenariat

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise propose d'assurer la mission de chef de file pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 à l'échelle du périmètre Tarentaise-Arlysère-Maurienne.

A ce titre elle sera l'unique signataire de la convention LEADER liant l'autorité de gestion à la structure porteuse du programme.

En parallèle, une convention de partenariat est prévue entre l'APTV, la CA Arlysère et le SPM pour définir les modalités d'organisation de l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 en termes de gouvernance et de ressources humaines dont notamment les engagements et coûts supportés par chaque partie.

Stratégie et fiches actions

La stratégie locale de développement proposée découle d'enjeux de territoire partagés et s'articule autour de 5 fiches actions : 3 fiches actions « projet » et 2 fiches actions obligatoires de gestion du programme

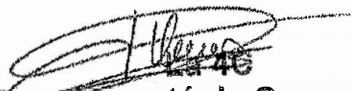
- **Fiche action n°1 - Consolidation, relocalisation et diversification des activités économiques**
- **Fiche action n°2 - Soutien de l'attractivité et de la vitalité du territoire**
- **Fiche action n°3 - Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature**
- **Fiche action n°4 - Coopération extra-territoriale**
- **Fiche action n°5 - Animation et gestion du programme LEADER**

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil communautaire par 24 voix pour, 2 abstentions (Madame DUPENLOUP, Monsieur GOYET) :

- **VALIDE** le périmètre « Tarentaise Arlysère Maurienne » de la candidature au programme LEADER et donc de fait, l'intégration de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre à ce projet,
- **VALIDE** la proposition de portage assuré par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise « chef de file » assurant la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 en partenariat avec la communauté d'agglomération Arlysère et le Syndicat du Pays de Maurienne,
- **VALIDE** le partenariat proposé entre l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, la communauté d'agglomération Arlysère et le syndicat mixte Pays de Maurienne auquel adhère la Communauté de Communes du Canton de La Chambre,
- **VALIDE** la stratégie locale de développement, l'intitulé et les objectifs des fiches actions proposées dans la candidature du GAL TAM (cf. annexe I).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE



**Communauté de Communes
du Canton de La Chambre**

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomco@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>

LEADER GAL TAM - Stratégie locale de développement

Des montagnes à vivre à l'année !

Enjeux communs à toute la stratégie

Dans les secteurs montagne :

- Créer les actions favorables au maintien de la population et à l'attractivité de nouveaux jeunes et de familles
- Accompagner le bien vieillir en offrant des services de proximité

Dans les secteurs de plaines, fonds de vallée et polarités :

- Conforter la dynamique de vitalité et d'attractivité pour que les centralités conservent leurs fonctions (de logements, équipements, emploi, commerces et services à la personne)

Sur l'ensemble du territoire :

- Accroître la résilience du territoire Tarentaise Arlysère Maurienne face au changement climatique et aux conséquences des crises sanitaires et géopolitiques en adaptant l'offre touristique et en encourageant, dans toute action, une utilisation raisonnée et partagée des ressources et des espaces, la sobriété énergétique, les énergies renouvelables produites localement et l'éco-mobilité
- Créer les conditions favorables à l'emploi et accompagner la relocalisation et pérennité des activités économiques à fort impact environnemental ou sociétal
- Assurer l'inclusion sociale dans l'accès aux services et aux équipements quel que soit le revenu, situation de handicap, habitant permanent – secondaire – vacanciers...

FICHE ACTION 1 - Consolidation, relocalisation et diversification des activités économiques

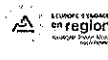
Objectifs stratégiques

1. S'appuyer sur les ressources naturelles, économiques et patrimoniales qui font l'identité du territoire pour diversifier l'économie et renforcer la capacité d'adaptation du territoire face aux mutations
2. Conforter l'offre touristique en saison et l'élargir sur les ailes de saison pour dynamiser l'économie en vallées comme en stations
3. Améliorer l'accès de la population à l'emploi et réduire les difficultés de recrutement sur les métiers en tension

Objectifs opérationnels

Tourisme

- Créer, révéler et promouvoir des offres touristiques toute l'année (hors ski /hors glace)



Ex. d'actions : circuits vélos à l'échelle du TAM en connectant offres et aménagements existants, offres qui mettent en réseau les acteurs et qui mêlent activité sportive, rencontre, dégustation, artisanat, patrimoine, formation des acteurs du tourisme, etc.

- Faciliter le parcours client touristique
- Élargir les clientèles de l'offre touristique et proposer un tourisme inclusif

Ex. d'actions : développer des offres pour la population locale, régionale et frontalière, les publics fragiles, les seniors, les jeunes à travers les centres de loisirs, centres de vacances, réseaux d'hébergements collectifs, etc.

Emploi/activités

- Soutenir les démarches économiques à fort impact social, solidaire et/ou environnemental

Ex. d'actions : tiers lieux, espaces de coworking, pépinières d'entreprises, ressourceries, économie sociale et solidaire, etc.

- Favoriser l'émergence, la pérennité des activités économiques

Ex. d'actions : accompagnement des TPE-PME sur les nouvelles attentes des clients, les modes de commercialisation, les enjeux de la transition énergétique, veille stratégique, recrutement innovant, formation innovantes (campus connectés), etc.

Centre-bourgs

- Moderniser et améliorer la fonctionnalité de l'espace public

Ex. d'actions : au travers de démarche concertée avec les habitants, étude et travaux pour rénover le tissu urbain, désimperméabiliser, végétaliser, améliorer le cheminement, ...

- Conforter et dynamiser le commerce et l'artisanat

Ex. d'actions : animations et événementiels, travaux pour améliorer l'attractivité des vitrines, accompagner à la rénovation énergétique, l'utilisation des outils numériques, la réduction/gestion des déchets et des consommations énergétiques, etc.

FICHE ACTION 2 - Soutien de l'attractivité et de la vitalité du territoire

Objectifs stratégiques

1. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire Tarentaise Arlysère Maurienne pour attirer et maintenir les populations actives
2. Accroître la vitalité du territoire pour le vivre et l'habiter à l'année

Objectifs opérationnels

- Améliorer l'accès au logement

Ex. d'actions : solutions innovantes pour proposer des logements accessibles financièrement et répondant aux besoins des populations, habitats partagés, logements saisonniers, logements passerelle, habitat multifonctionnel, habitat inclusif, etc

- Renforcer l'offre de services de proximité

Ex. d'actions : accompagnement, promotion et/ou développement des services à la personne, garde d'enfants, télémédecine, actions de prévention santé ; regroupements ; mutualisations ; itinérance

- Développer les liens entre les habitants et leur territoire en encourageant les activités liées à la culture et au patrimoine

Ex. d'actions : festivals, représentations de spectacles, expositions, résidence d'artistes pour favoriser les rencontres avec le public, les ateliers de découverte artistique, mise en valeur d'itinéraires de randonnée à valeur patrimoniale, etc..

FICHE ACTION n°3 - Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature

Objectifs stratégiques

1. Rendre le territoire plus résilient face aux mutations écologiques, économiques, sociétales
2. Renforcer la synergie entre les territoires ruraux et urbains

Objectifs opérationnels

- Développer une mobilité des personnes et des marchandises décarbonée et des alternatives à l'auto-solisme
Ex d'actions : étude, animation, investissements matériels pour le développement du vélo, des transports partagés, l'expérimentation de mise en place de transport en commun, navettes, etc.
- Accroître la capacité d'actions de l'ensemble des acteurs sur les enjeux énergie-climat-qualité de l'air-sobriété-énergies renouvelables
Ex d'actions : réalisation de diagnostic, plateforme de conseil, mise en place de dispositifs d'accompagnement, plateforme de rénovation du logement privé, 5 à 7 de l'éco-construction, accompagnement des initiatives citoyennes (centrales villageoise photovoltaïque, sensibilisation et accompagnement des propriétaires de meublés touristiques ; etc.
- Mieux connaître la biodiversité, les milieux et ressources naturels pour mieux les valoriser et concilier les usages
Ex. d'actions : étude et schéma de conciliation sur la ressource en eau, schéma de desserte, schéma d'approvisionnement en bois énergie, animations pédagogiques ou grand public, actions de communication, de sensibilisation pour valoriser un patrimoine naturel fragile.

FICHE ACTION 4 - Coopération extraterritoriale

Objectif stratégique

Utiliser la coopération avec des territoires français ou européens pour expérimenter réciproquement de nouvelles actions en lien avec la programmation LEADER 23-27

Objectifs opérationnels

- Élaborer et mettre en œuvre à minima un projet conjoint avec un autre territoire français, européen ou pays tiers partageant un ou plusieurs enjeux territoriaux.



- S'inspirer des mécanismes de gouvernance d'autres territoires LEADER pour tester et ajuster la gouvernance du nouveau périmètre TAM

FICHE ACTION 5 – Animation et gestion du programme LEADER

Objectif stratégique

- Créer les conditions et les moyens nécessaires pour assurer l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie locale de développement à l'échelle du territoire Tarentaise Arlysère Maurienne

Objectifs opérationnels

- Développer et animer des instances de gouvernance du GAL et de concertation à l'échelle TAM en prenant en compte les changements induits par un GAL à ce nouveau périmètre
- Offrir un accompagnement de proximité aux porteurs de projets
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions LEADER
- Communiquer sur la programmation pour mobiliser les porteurs de projets potentiels, valoriser les opérations auprès de l'ensemble des acteurs et témoigner de l'action concrète de l'Union européenne sur le territoire